

Vous devez effectuer obligatoirement le dépôt électronique **au plus tard 1 mois avant la date de soutenance** auprès du service des thèses de la bibliothèque de votre campus sur rendez-vous.

BU Droit (ED DESPEG) : ☎ 04.92.15.74.69 ✉ theses-budroit@unice.fr

BU Lettres (ED SHAL) : ☎ 04.93.37.55.07 ✉ theses-bulettes@unice.fr

BU Sciences (EDs SFA, SMH, STIC, SVS) : ☎ 04.92.07.68.06 ✉ theses-busciences@unice.fr

Liste des documents à déposer

Fichiers informatiques (sur cd/dvd-rom, par clé USB, par email, via l'espace OneDrive ou dépôt de fichiers de l'ENT)

1. **La version intégrale, y compris les annexes, au format PDF pour archivage**
 - ✓ En un seul fichier
 - ✓ Sans mot de passe ni aucune autre protection
 - ✓ De version 1.4 ou supérieure et validé sur <http://facile.cines.fr>
2. **La version diminuée pour diffusion, au format PDF, le cas échéant**
 - ✓ En cas d'utilisation de documents soumis au droit d'auteur sans autorisation de diffusion du titulaire ou des ayants-droits
 - ✓ En remplaçant les documents par leur référence et la mention « *Diffusion non autorisée* »
3. **Les résumés (<1700 caractères) et mots clés en français et en anglais**
 - ✓ A l'aide du formulaire électronique « Données complémentaires »

Documents imprimés remplis et signés

1. **Le formulaire « Conformité de la version électronique et autorisation de diffusion »**
Pour diffusion de votre thèse sur le site choisi par l'Université
2. **Le formulaire « Convention de diffusion d'une thèse sur Internet »**

Il vous sera délivré une attestation de dépôt électronique. Une copie sera transmise au secrétariat de votre école doctorale.

→ En cas de demande de modifications par le jury

Le dépôt après soutenance est autorisé :

- Pour corrections mineures : dès réception par la BU de l'avis du jury le spécifiant.
La validation des corrections est effectuée par le directeur de thèse en relation avec le doctorant. En l'absence de dépôt dans les délais, c'est la thèse déposée avant soutenance qui est archivée et diffusée
- Pour corrections majeures : dès réception par la BU de l'avis du jury le spécifiant et du courriel de l'école doctorale certifiant que les corrections demandées ont été effectuées, sous la responsabilité d'un membre du jury désigné.
La délivrance de l'attestation de diplôme est conditionnée à la remise de la thèse corrigée

Un nouveau dépôt non demandé par le jury ne sera pas accepté. Un seul dépôt après soutenance.

Documents à fournir après la soutenance

1. **Les fichiers informatiques corrigés**
2. **Le formulaire « Conformité de la version électronique corrigée »**